



d'avancèrent
de quoi il s'arrêta
sur le chemin
en voyant
porte de la barrière
je vis un
berras qui se
milieu du chemin
propos de je ne
néanmoins se
trouvant alors
sortit par la petite
drape. cour sur les
vers la foule qui
pas de là il se mit
"vous n'avez
"ne vous
Gilibert se trouvant
porter de la brassée
d'approcha de lui

Gilibert ? à Quoi Gilbert
que veux tu sacré
ce moment ils se
collet, mais je ne sais pas
non plus ce qui se
passait. Le lendemain est
de retirant de la
me dit qu'au moment
voit approché Gilbert
eue un coup léger mais
savait pas qui le lui avait

Pendant que Brizard et Gilbert
étaient aux prises la foule les
entourait et j'étais sur le
terreau, un moment je pus m'avancer
un peu et vis Claude Cerveras frapper
le point fermé à coups redoublés mais
je ne sais sur qui. Je m'approchai
de lui et le prenant à bras le corps

Qm



Je le retirai, sans qu'il fit le
moindre résistance.

Qu'à son tour
il devait au Ciel
à mettre la paix.

Crois qu'il me dit
Compris par.

redoublés avec le
Coup sur il n'avait point de bouton
pas même de Ceillon à moins qu'il
fut bien petit car son poing paraiss-
sait être à peu près comme à l'ordi-
naire.

Quand la foule fut retirée
je remarquai sur le sol à l'endroit
où avait eu lieu la prise entre
Orizand & Gilibert deux bouteilles
dont une était entièrement
appartenant à Alexandre

Am

oddos que j'avais vu Casser moi
même, et l'autre à laquelle
il ne manquait que le houlot dont
le propriétaire m'est demeuré
inconnu.

En me retirant Benoit Orset, témoin
qui a déposé me dit avoir vu
Claude Bernas donner un coup de poing
sur la tête de Orizard qui avait
bien pété. Plusieurs fois en suite il m'a
répété le même propos.

Lecture faite le témoin
Persiste et signe avec nous et
le greffier. Il requiert taxe que nous
lui avons accordée pour la somme
de deux francs.

à la Minute ont signé: Patti
Beaume et Richard Greffier.

Le témoin.

Le sixième témoin.

Q



repondu de nommer Barthélemy
Buzard Cultivateur Domicilié
à Trébois, âgé de quarante quatre
ans, Cousin Germain de Claude Buzard
a prêté serment de dire toute
la vérité rien que la vérité
sur les faits & circonstances retés
dans notre jugement du quinze
Du Couvent dont nous lui avons donné
connaissance. non reproché par
Berras malgré son degré de
Parenté.

Depose: Le jour de la hize je
sortis un des derniers de chez Gros et
vis mon cousin Buzard au pris en
avec Gilibert contre la Palissade
du Jardin Ruppert. m' étant
approché d'eux je vis Gilibert
tenant de la main gauche une
bouteille en verre et son bras levé

vers la tête de Brizard. Craignant qu'
avec cette dentelle il voulut
frapper Brizard je la lui ôtai de
la main. A ce moment Claude Ferrar
qui se trouvoit à ma droite passa
son bras droit à côté de moi ayant
le poing fermé et donna un coup avec
le poing sur la tête de Brizard.
Je ne lui vis donner que ce coup.
J'entrais dans son poing quelque chose
de noir comme le manche d'un
Couteau sans toutefois pouvoir affirmer
si c'était cela ou autre chose.
Après avoir donné ce coup Ferrar
se retira et mit ses mains dans
les poches de sa veste. A l'instant
même Brizard & Gilibert se
séparèrent et la querelle fut
finie.

Demande d'office. C'est



24
Benoit Desert qui a séparé Brizard
d'avec Gilibert et c'est au
moment qu'il les tenait séparés
avec ses bras, un de chaque côté
de lui, que Cerran se trouvant derrière
Benoit Desert, aurait passé son bras
sur l'épaule de celui-ci pour
frapper Brizard; Comment se fait-il, que
au moment que Brizard et Gilibert
se sont séparés vous n'ayez pas
vu ainsi que vous le dites Benoit
Desert et que vous n'ayez vu que Claude
Cerran qui au lieu de se trouver
derrière Benoit Desert se trouvait au
contraire à votre droite à côté
de vous ce qui fait ressortir une
contradiction complète entre vous et
Benoit Desert.

Repond. Je persiste dans ce que j'ai
dit.

A handwritten signature or flourish is located at the bottom center of the page, consisting of a stylized, cursive script.

Lecturo faite le trois
Presiste et signe avec nous et le
Greffier, Requieret l'acte que nous lui
avons accordé au bas de sa
Copie de la somme de deux
francs.

A la minute ont signé: B. J.
Prizard, Beaume & Lhuier & Greffier
Les témoins cités ont déposé
séparément les uns des autres,
oralement et sans se servir de
aucun projet de déposition par
écrit.

Tous les témoins ayant été
entendus, nous avons clos le présent
Procès-Verbal d'enquête que les
parties ont signé avec nous et
le greffier après lecture faite de son
contenu.

à la minute ont signé: Prizard
Beaume & Lhuier & Greffier



21
Claude Courtes, Beaume et Rispar
Greffier

Enregistré à Neuchâtel
Avril mil huit cent cinquante six, folio
quatre vingt trois verso case cinq,
reçu un franc et pour deux dévins
vingt sous

Procès-Verbal de Contre-Enquête

Le Dix Avril mil huit cent cinquante
six à huit heures du matin, dans la
Salle de la Justice de Paix à
Neuchâtel

Présent nous Jean Beaume Juge de
Paix du Canton de Neuchâtel
De Gruson (Vire) Assésés
De Pierre Richard Greffier de la
Juridiction

A comparus
Claude Courtes Propriétaire et
Ancien Maire domicilié à Prébois,

Lequel a dit: ~~~~~

~~~~~ qu'en suite du jugement  
interlocutoires rendu par nous le  
quintz Mars dernier sur l'instance  
liee entre Claude Prigard Du  
lieu de Pechois, d'une part; et Louis  
Cernas d'autre part; il a par caplets  
de faches lui fier a Noens en date  
des cinq et sept Du present mois, avec  
yistres, fait citer Divers temoins pour  
paraître ce jour d' lui devant nous  
a l'effet de déposer sur les faits  
retenus par ledit jugement. Et  
attendu que les temoins cités sont  
en present a l'exception  
d'un, le r Alexandre OJ Jos,  
qui n'a pu se rendre pour cause  
de maladie, il nous requiert de procéder  
a leur audition. ~~~~~

~~~~~ Q. ~~~~~  
3



23
Et aussi comparu
Le Sr Claude Buzard ci-dessus
dénommé et qualifié, lequel a
dit:

qu'il comparait pour assister
à la Contre-enquête ou à
l'audition des témoins cités à la
Requête sur Couras.

Les témoins cités ont été
appelés et ont répondu à l'appel
de leur nom à l'exception de
Alexandre Odos qui est retenu
pour cause de maladie. Lesquels
nous avons entendus en témoignage
séparément, hors la présence
les uns des autres et en présence
des parties, ainsi qu'il suit:

par le témoin.

Le premier témoin a répondu se
nommer Anne Perdon, femme de
Pierre Gros cultivateur ce Domi-

citée à Prébois, âgée de
quarante cinq ans, non parente
allée, servante ni Domestique
d'aucune des Parties,
a représenté la Copie de la
Citation qui lui a été donnée
pour déposer sur les faits et
Circonstances retenus par notre
Jugement du quinze Mars dernier
desquels nous lui avons donné congé
sans, a prêtés serments de dire
la Vérité rien que la
vérité n'ayant pas été
Reprochée

Dépose: Le vingt trois Janvier
on fit à Prébois la fête de la
St Osmond. Deux Sociétés se formèrent
les uns firent la fête chez nous
et les autres chez Etienne Lauzier.
Pendant la veillée M^{re} Brocksia



et plusieurs autres de la Société
 qui était chez nous sortirent pour
 aller dans le village; à
 leur retour chez nous ils dirent aux
 autres notamment Pierre Brochier
 qu'ils étaient allés chez Lamyier pour
 engager la Société à opposer
 à danser avec eux mais qu'on
 les avait manqués, et que lui Pierre
 Brochier était fâché de n'avoir
 pas bouleversé leurs tables, ajoutant
 qu'il voulait y retourner. Sur
 l'observation que plusieurs lui
 firent qu'il ne fallait pas y
 retourner, Claude Orizard se mit à
 dire laissez-le aller - avez-vous
 peur qu'on le tue? un peu plus tard
 Brochier sortit seul et tardant de
 rentrer plusieurs autres sortirent sans
 dire pour quoid, et plus tard encore

Les uns sortaient et les autres rentraient.
Enfin vers une heure du matin
alors que plusieurs de ceux qui étaient
chez nous étaient sortis dans la basse-
cour et au chemin on entendit
une dispute au dehors. Dans le
chemin, tout le monde sortit et moi
même j'allai me placer dans
le chemin contre le mur et à
côté de la petite porte de
notre basse-cour. Etant là, je vis
deux individus un peu plus haut que
moi se disputant au milieu d'autres.
À ce moment Orizard sortit de
notre basse-cour par la petite
porte et étant à quelques pas de
moi je le vis s'avancer vers la
foule et un individu que j'ai
pris pour être Barthélémy Orizard
son cousin s'avança contre lui

3



pour l'empêcher d'y aller mais
il persista et entra dans la
foule. La querelle et la dispute
étant alors devenue plus
forte elle continua à se
longtemps mais en étant un peu
éloignée je ne sus pas ce qui s'y
passait.

Lecture faite au témoin de sa
Déposition, a déclaré qu'il
persiste à requies taxe que nous
lui avons accordée au bas de
sa copie pour la somme de un
franc cinquante centimes et a signé
avec nous et le greffier.

A la minute ont signé: Anne
Perrodon, Beaume et Richard
Greffier

Le témoin

Le deuxième témoin a répondu

Qu

De nommer Jean Gros Suppléant
Dominié à Prébois, âgé
De cinquante un ans, non parent
Allié, Serviteur ni Domestique
Des parties, a représenté la
Copie de la citation qui lui
a été donnée pour déposer,
a prêté serment de dire toute
la vérité rien que la vérité
sur les faits et Circonstances retenus
par notre jugement du quinze Mars
dernier dont nous lui avons donné
connaissance, n'ayant pas été
reproché.

Dépose: Le vingt trois Janvier Der
on fit à Prébois la fête de la
Saint Bernard; Les uns se réunirent
chez moi et les autres chez Etienne
Lauzier. On se mit à table à huit
heures et l'on y demeura



Jusques Vers une heure après
 minuit. Vers les neuf heures du soir ceux
 qui étaient chez moi Décidèrent
 qu'il fallait aller trouver les
 autres pour danser et faire ensemble
 le tour du Village; que par ce
 moyen on se Reconcilierait et
 les deux parties qui se formaient dans la
 Commune à l'occasion de la
 Retraite de l'ancien maire et
 la nomination du nouveau cesseraient
 d'exister. Cela Arrêté, nous
 sortîmes tous en foule et allâmes
 chez Lamyier. Arrivés dans la
 Cuisine j'eus sur moi même la
 porte de la Salle où se trouvait
 l'autre Société; à ce moment
 Pierre Brochier s'avança vers moi
 disant qu'il allait lui même les
 engager à danser avec nous. Pierre

Brochier revint au soir dans la
Cuisine disant que ces Messieurs ne
voulent pas danser, et de danser nous
mêmes si nous le voulions. Après
avoir fait quelques tours de danse dans
la cuisine de Lauzier nous sortimes
et allâmes faire le tour du
Village entrant dans plusieurs maisons
pour danser et entrâmes chez moi
une heure en suite. Pendant que
nous étions à table mangeant des
Charaignes que ma femme nous avait
fait cuire, Pierre Brochier se mit à
dire: « lorsque je suis entré dans la
-dalle chez Lauzier et que j'ai eu
demandé à ces Messieurs de danser
« danser avec nous ils m'ont répondu
« d'une manière ironique de
« nature à se moquer de nous,
« ou pour mieux dire, à nous moquer, »

Q



97
"je y retourne je mettois leurs tables
"toutes dans desus desous." La defina
Je repondis moi même à Brochier
qu'il ne fallait pas faire cela
et alors on se tut. On continua
à boire et à manger chantant
des chansons, Claude Brizard qui était
allé avec nous chez Laurier chanta
comme les autres, mais je ne sais pas
si dans ses chansons Brizard chantait
quelque chose à l'adresse de
Bernas attention que je me trouvais
assis contre le mur causant avec
un autre et que je ne portais pas
mon attention sur ce qu'on chantait.
un peu plus tard, je sortis de la
maison et m'étant avancé sur
le chemin, j'y vis Pierre Brochier
tout colère disant: "ce Gilibert
" et Ramain Bernas m'ont manqué"

3

"Je les attends" Voyant Pierre Osrochier
dans cet état de colère je le
pris par le bras, le fis rentrer chez moi
et se coucher. Les autres étaient
encore à table continuant à
boire, manger et chanter. Enfin
vers l'heure de minuit on se
leva de table pour se retirer
et lorsque tout le monde fut à peu
près sorti de chez moi, j'entendis
une dispute qui avait lieu dans
le chemin. Je sortis aussitôt et
arrivai dans le chemin en
passant par la Grande porte de ma
Grande cour. Je vis Osrochier & Gilibert
qui étaient aux prises, Osrochier tenait
Gilibert avec ses deux mains par
le collet, le dos contre la palissade
du Jardin Oisiveté. Je m'avançai
aussitôt au milieu d'eux

@



et les saisissant par le Collet
 l'un de chaque main je les séparai
 et à l'instant même la querelle
 fut finie. Au moment que je
 séparais Orizyard d'avec Gilibert
 je vis Benoit Bert contre Orizyard
 du côté opposé mais à ce moment
 je ne lui vis faire aucun mouvement
 pour les séparer. Après les avoir
 séparés je vis Barthélemy
 Orizyard à un ou deux pas de la
 foule ne disant rien et ne lui ayant
 pas vu de bouteille à la main.
 À partir de mon arrivée dans
 la foule qui consista à séparer
 Orizyard et Gilibert jusqu'au
 moment qu'on se retira je ne
 vis porter aucun coup soit par Corras
 soit par d'autre. Tout étant fini
 je remarquai que Orizyard avait



une goutte de sang sur la joue
droite et quelques gouttes aussi de
sang sur le col droit de sa chemise
de même que sur sa veste du
même côté. C'est au moyen
d'une chandelle allumée
que j'étais allé chercher que je
vis ces gouttes de sang. Ceci se
passait lorsque la foule était
retirée et Osnyard voyant ce
sang se mit à dire qu'il paraissait
qu'on l'avait frappé; jusques là
il ne s'était pas plaint. La foule
s'étant retirée quelques uns
rentrièrent chez moi de l'une et
l'autre Sociétés, Claude Cerrier
vint appeler son beaufrère Louis
Cerrier qui y était. On causa
quelques instants ensemble mais sans
faire, puis chacun se retira. Pendant



19
qu' on était là, je n' entendis rien
à personne qu' on avait vu
du sang ni sur l'une ni sur l'autre des
mains de Claude Bernier.

Le lendemain de la querelle ou
de la fête je vins à Nevers avec mon
fils et nous en retournant vers l'heure
de midi nous fûmes atteints par
Alexandre Loubet beau-frère de
Claude Bernier dans les prairies au
dessus de Hilmarie. Loubet nous dit
qu'il venait de Nevers de porter
plainte sur les coups et blessures qui
avaient été portés à son beau-frère
Bernier, que c'était là une
affaire de cinq cents francs, à
quoi je répondis que ce n'était
pas même une affaire de cinq
centimes et qu'il valait mieux
rester tranquille. Loubet ne me

signala personne pour être l'auteur
de ces coups & Blessures.

Dans le public à Prébois on
commença le lendemain de la prise
et jours suivants, à accuser Claude
Gilibert pour être l'auteur des
coups portés à Osnyard, mais plus tard
on se mit à dire qu'à Prébois
de ce que Osnyard avait attaqué
Gilibert, celui-ci se trouvant à
son corps défendant il n'y avait
pas lieu de le poursuivre et après
après on se mit à dire que ce
devait être Claude Bernas qui
avait donné les coups et que c'était
à lui à qui il en fallait demander
la réparation.

Je me suis trouvé à diverses
Preprises avec Claude Bernas dans
des querelles & des disputes: Claude

Qm



Bernas a toujours fait son possible
pour séparer les individus mais
je ne lui ai jamais vu porter le
moindre coup, et il serait bien étonnant
que dans la rixe qui a eu lieu à
Prébois dans la nuit du vingt trois au
vingt quatre janvier Bernas leur eût donné
des coups; dans ma pensée je n'en crois
rien.

Le lendemain de la fête et
jours suivants, les voisins de Claude
Bingard l'ont vu tous les jours se
promener dans les rues de Prébois
comme d'habitude, je ne sais
pas s'il souffrait mais à supposer il ne
quandait par le lit.

J'ai encore entendu dire
dans le public que lorsque Bingard était
entré dans la foule il avait
reçu un coup qui l'eût avait percé

Q

l'Orueille.

Lecture faite au témoin des
Déposition & déclaré qu'il
persiste, a requis taxes que
nous lui avons accordées au bas de
la Copie de la somme de Douffran
et a signé avec nous et le
Greffier

à la minute ont signé: Guy
Beaume & Hubard Greffier.

3^e Témoin

Le Troisième témoin a répondu
le nommes Claude Gilbert
propriétaire domicilié à Prébois
âgé de cinquante deux ans non
Marié, allié serviteur de
Domestique ces parties, a
représenté la Copie de la
Citation qui lui a été donnée
pour déposer, a prêté serment de

D

Dire toute la Vérité et Rien
que la Vérité, sur les faits et
Circostances retenus par notre
Jugement du quinze mars dernier tout
nous les avons donné Connaissance,
n'ayant pas été reproché,

Dépose: Le vingt trois Janvier dernier
pendant que nous étions à faire la
fête de la saint Osernard chez Etienne
Lauriez, ceux qui faisaient la même
fête chez Ljos, vinrent nous trouver
et nous demandèrent la permission
de danser et même de danser avec
eux. Nous leur Répondîmes que nous ne
voulions pas danser mais qu'ils pourraient
eux mêmes danser dans la Cuisine
s'ils le voulaient. Ils firent alors
plusieurs tours de danse et s'en
allèrent ensuite, Plus tard vers les
dix heures du soir, Pierre Brochier

Je retourna vers Orizgard et lui dit :
« que veux tu dire par là, si nous
« avons bu du vin cela ne te
« regarde pas » A l'instant même
ils s'approchèrent l'un de l'autre
Commencèrent à se pousser et
Orizgard saisissant Gilibert par sa
veste le fit reculer contre la
palissade du Jardin Orizgard main
je crois qu'ils ne se firent l'un
et l'autre aucun mal. Gilibert
était renversé le dos contre la
palissade mais il ne tomba par
par terre. Benoit Orizgard s'interposa
de suite au milieu de Orizgard et
Gilibert et les sépara et après
qu'il les eut séparés Orizgard
s'attrapa avec Claude Cerran
et se mirent à se pousser. Cinq à
six autres individus se trouvant

Orizgard

là se poussaient aussi avec
l'un poussait d'ici l'autre
poussait de là. Pendant qu'on était
à se pousser, je vis un individu
s'approcher de Sorizard et lui
lança un violent coup de bouteille
sur la tête; la bouteille lui
échappa de la main en le lançant le
coup et se brisa sur la tête de
Sorizard. Je m'approchai de suite
de cet individu et lui dis en
pleine société, voilà un coup qui
n'aurait pas dû se donner. Cet
individu n'était pas Claude
et celui là n'étant pas en cause
je n'ai pas à le déclarer; mais
je le répète ce n'était pas Claude
Carras que Sorizard accuse. Je
ne vis donner que ce seul coup de foule
s'étant alors retirée je me

approuver son mot.
non plus

~~~~~ Q ~~~~~